

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 11 FEVRIER 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2025-17

OBJET : Approbation du contrat de mixité sociale 2023-2025 entre l'Etat, la commune de Le Perreux, l'EPT Paris Est Marne & Bois et la Métropole du Grand Paris et autorisation donnée au Président de signer ledit contrat

Membres en exercice	90
Présents titulaires	55
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	24
Absents	11

Votants	79
Abstention	0
Suffrages exprimés	79
Pour	79
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Rodolphe CAMBRESY, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Céline VERCELLONI, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Bruno BORDIER, Geneviève CARPE représentée par Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Pierre CHARDON représenté par Pierre LEBEAU, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Michel DUVAUDIER représenté par Jacqueline BENHAMED, Dorine FUMEE représentée par Monique FACCHINI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Anne KLOPP représentée Jean-Philippe GAUTRAIS, Laurent LAFON représenté par Charlotte LIBERT, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Nadia LECUYER, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée Mary France PARRAIN, Florentine RAFFARD représentée par Adrien CAILLEREZ, Germain ROESCH représenté par Carole DRAI, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Yann VIGUIE représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Annick VOISIN représentée par Brigitte GAUVAIN.

Absents :

Christian CAMBON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Stéphane CHAULIEU, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

OBJET : Approbation du Contrat de Mixité sociale 2023-2025 entre l'Etat, la commune de Le Perreux, l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et la Métropole du Grand Paris et autorisation au le Président de signer ledit contrat

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des Etablissements Publics Territoriaux et les conditions d'exercice des compétences ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), et notamment ses articles L.302-8 et L.302-8-1 ;

VU la Loi du 1^{er} décembre 2001 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains et notamment son article 55 ;

VU la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures sur la Simplification de l'action publique locale ;

VU le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement approuvé le 30 novembre 2023 ;

VU le projet de Contrat de Mixité Sociale ci-annexé,

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 6^{er} février 2025 ;

CONSIDERANT les obligations de réalisation de logements sociaux qui s'imposent à la commune au titre de l'article 55 de la Loi SRU ;

CONSIDERANT les résultats de la période triennale 2020-2022 ;

CONSIDERANT les difficultés rencontrées par la commune pour mettre réaliser des logements sociaux ;

CONSIDERANT qu'un effort conjugué de l'ensemble des partenaires est nécessaire pour répondre à ces obligations ;

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville en date du 06 février 2025,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE le Contrat de Mixité sociale 2023-2025 entre l'Etat, la commune de Le Perreux-sur-Marne, l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et la Métropole du Grand Paris dont une copie demeure annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président de Paris Est Marne & Bois à signer le Contrat de Mixité Sociale ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

ARTICLE 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 13 FEV. 2025 est exécutoire à la date du en application des articles L.5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250213-DC2025-17-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025